



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Lille, le 15 juillet 2016

Communiqué de presse

ATTENTAT A NICE MESURES DE VIGILANCE ET DE SECURITE RENFORCEES DANS LE DEPARTEMENT DU NORD



A la suite de l'attentat qui a frappé Nice en début de nuit le 14 juillet, Michel Lalande, préfet de la région Nord – Pas-de-Calais Picardie, préfet du Nord, a réuni ce vendredi 15 juillet matin, en préfecture, les responsables des services de police et unités de gendarmerie.

Toutes les dispositions ont été prises, conformément aux instructions du Gouvernement, pour que la mobilisation de l'ensemble des services en charge de la sécurité dans le Nord et dans la zone de défense Nord soit portée à son maximum. Il en est ainsi des contrôles mis en œuvre, de jour, comme de nuit, par les services de police et de gendarmerie dans les lieux les plus sensibles et aux frontières (terrestres, maritimes et aériennes).

Si à cette heure aucune mesure générale d'interdiction n'a été prise par l'Etat en ce qui concerne les rassemblements et commémorations programmés ce week-end et dans les jours qui viennent, Michel Lalande souligne qu'il appartient à chaque maire et organisateur, au cas par cas, d'arrêter les mesures les plus adaptées au vu du contexte local.

Le préfet multipliera, ce jour, les contacts avec les élus et responsables associatifs les plus concernés. Les services de sécurité mais également les sous-préfets d'arrondissement sont à la disposition des maires pour évoquer les dispositions à retenir.

L'ensemble des lieux accueillant du public, et plus particulièrement ceux accueillant des enfants doivent faire l'objet d'une vigilance accrue et leur contrôle doit être renforcé par les personnes qui en ont la responsabilité.

Dans le courrier qu'il a adressé aux maires, le préfet a rappelé le deuil national de trois jours, du samedi 16 au lundi 18 juillet inclus, décidé par le président de la République, qui conduit à mettre en berne les drapeaux nationaux sur les édifices publics dès ce vendredi, jusqu'au terme du deuil national.

Le préfet du Nord invite la population à la plus grande vigilance et rappelle que chacun par son comportement concourt à la sécurité de notre territoire.

La cellule interministérielle d'aide aux victimes mise en place par le Gouvernement est joignable au 01 43 17 56 46.

Service régional
de la communication interministérielle

03 20 30 52 50

pref-communication@nord.gouv.fr

Préfecture du Nord

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59039 LILLE CEDEX

Tél : 03 20 30 59 59 - www.nord.gouv.fr - facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59